HM FORMATION

Programme de formation

AFGSU NIVEAU 2 INITIALE

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée : 21h

Effectif : Groupe 12 participants maximum

Modalité de la formation : Présentiel

Public : Personnel soignant

Objectifs : Être capable d'intervenir en cas d'urgence médicale :

- Prendre en charge des urgences vitales.
- Prendre en charge des urgences potentielles.
- Participer à la prévention des risques collectifs.

Pré-requis : Aucun

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

Apport d'informations.

Mises en situations, questionnement, analyses avec les participants suivies de démonstrations et d'ateliers d'apprentissage des gestes.

Méthode « A.G.I.R » : Apprendre un Geste en Intégrant le Raisonnement

70 % pratique 30 % théorique

Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation :

Attestation de formation délivrée aux stagiaires présents sur l'intégralité de la formation et ayant réalisé chaque geste technique au cours des séquences pratiques.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Questionnaire d'appréciation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

1/ PRENDRE EN CHARGE DES URGENCES VITALES

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée.
- Alerter le SAMU (15) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés.
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- L'obstruction aiguë des voies aériennes et les gestes adéquats.
- Arrêter une hémorragie externe.
- L'arrêt cardiaque et la réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence adéquat.
- L'utilisation des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
- Les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

2/ PRENDRE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES

- Les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et les gestes adéquats.
- Les signes de gravité d'une brûlure et les actions appropriées.
- Les règles élémentaires d'hygiène.
- La prise en charge adaptée d'un traumatisme.
- Le relevage et le brancardage.
- Les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
- Les règles de protection face à un risque infectieux.

3/ PARTICIPER A LA PREVENTION DES RISQUES COLLECTIFS

- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer une protection adaptée.
- Participer à la mise en œuvre des dispositifs ORSAN (Organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles).
- Intégrer son action au sein des plans de secours, du plan blanc ou du plan bleu.
- Les risques NRBC-E et la conduite appropriée en cas d'activation du plan blanc.
- Les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)